"La solidarité dans son propre pays!"
L'Aide Suisse aux Montagnards
Demandez notre bulletin de versement
Téléphone 01/710 88 33

CONFEDERE

Journal d'information du Valais romand

Vendredi
15 septembre 2000
N° 29 - 140e année
Hebdomadaire fondé en 1861
Rédaction - Info:
Tél. (027) 722 65 76
Fax (027) 722 49 18

Fr. 1.50
JA Sierre

Taxes sur l'énergie

Scandaleuse attitude de l'Etat

Votations du 24 septembre 2000 relatives à l'énergie

La position du canton du Valais

Le Conseil communal vous invite à **SOUTENIR LA REDEVANCE PROMOTIONNELLE** de 0.3 ct par kWh. Elle sera destinée principalement à:

- **encourager les énergies indigènes, propres et renouvelables** (énergies hydraulique, solaire, géothermique ou produite à partir du bois et de la biomasse),
- **soutenir des travaux d'assainissements énergétiques**, notamment dans les bâtiments,
- **sauver nos centrales hydrauliques.**

Le Conseil d'Etat confond la position de 5 personnes et celle du canton divisé sur cette question, tout comme il confond information et propagande avec l'édition d'un papillon.

Appelé souvent à se déterminer sur des objets soumis à votation populaire, le Conseil d'Etat valaisan reste, la plupart du temps, en retrait eu égard à son rôle de grand arbitre de la République.

Pourtant lors de la votation du 24 septembre sur les taxes énergétiques le Conseil d'Etat est entré en campagne pour encourager à voter oui pour les taxes sur l'énergie.

Alors que son silence est assourdissant concernant le 18% qui pénaliserait encore plus fortement le Valais en termes économique et éthique.

Le Gouvernement n'en est pas resté là, il a fait sortir par ses services un papillon prêt à être diffusé à toutes la population par conseil communal interposé.

Ce n'est plus de l'information c'est de la propagande.

Plus grave, il semblerait qu'EOS dont l'Etat est actionnaire aurait injecté dans la campagne Fr. 1 mio!

Pourquoi si timide d'ordinaire le gouvernement valaisan s'engage-t-il si fort dans cette campagne?

Les Valaisans seront ponctionnés d'au moins Fr. 20 mios. si les taxes passent.

Mais l'Etat, lui, disposerait de Fr. 40 mios. supplémentaires.

Et pas question de les restituer.

Est-ce pour accroître le confort des administrations ou payer les erreurs des FMV (Fr. 200 mios. avancés ce jour par l'Etat)?

L'attitude de l'Etat dans cette votation est inadmissible ceci d'autant plus que le monde politique est divisé sur cette question alors que le monde économique lui préconise le non.

ADOLPHE RIBORDY

A dire vrai...

Ainsi, le conseiller aux Etats Simon Epiney, après avoir lancé, au niveau fédéral, la campagne en faveur du triple oui aux taxes énergétiques, semble faire marche arrière, limitant désormais son appui au seul contre-projet (0,3 ct./kWh).

Bien sûr, formellement, continue-t-il à recommander l'approbation de toutes les taxes, mais s'agissant de l'initiative solaire et de la redevance incitative, il les soutient «comme la corde soutient le pendu», selon ses propres termes.

Simon Epiney explique que «stratégiquement» il milite pour le trois fois oui, mais on sent bien qu'il pourrait glisser dans l'urne un seul oui et deux non!

Opposée au sénateur anniviard lors d'un récent débat, Chantal Balet a eu raison de relever qu'avec un tel ami, les écologistes n'avaient plus besoin d'ennemis!

Pour ma part, je crois, que ce double jeu ne renforcera pas la crédibilité du monde politique.

La «méthode Epiney» pourrait signifier même une perversion du dialogue démocratique. En effet, comment savoir, dans ces circonstances, si le politicien qui vous parle exprime bien ce qu'il pense ou s'il n'est pas en train, par calcul, de vous mentir!

A dire vrai, j'éprouve plus d'estime pour un écologiste aux idéaux fermes que pour un politicien prétendument bourgeois, à l'échine souple, qui défend l'environnement avec autant de conviction que Pie IX le libéralisme.

LÉONARD BENDER

EN FLECHE, EN CHUTE

Les banquiers privés aiment le Valais

Six banques privées ont ouvert leurs guichets en Valais ces deux dernières années.

Et il ne sont pas là seulement pour gérer de l'argent mais aussi pour informer.

Régulièrement séminaires, séance d'information sont organisés pour aider leur clientèle.

Ce jeudi, Lombard Odier & Cie par exemple traitait «de la tradition de la banque privée au service de l'entreprise familiale».

Prenant acte que 90% des entreprises en Suisse sont familiales et que le passage d'une génération à l'autre rendait ces entreprises vulnérables, la banque genevoise a cherché à analyser ce phénomène et à proposer des solutions.

Après les Genevois ce sont les Zurichois qui s'intéressent au Valais.

Ainsi des préparatifs sont en cours pour installer en Valais la banque Leu et la banque Julius Baer.

Que les Valaisans se soient enrichis c'est un fait, que des grandes fortunes profitent du climat des stations valaisannes en est un autre, mais de là à ce que le Valais deviennent un nouvel eldorado financier il y a une fenêtre valaisanne comme dirait Voltaire, qui attire les banquiers gestionnaires de fortune sans qu'on sache pourquoi.

Enfin bienvenue et bonnes affaires!

ARLEQUIN

PRO NATURA

Parc national en Valais?

La Suisse, dont la densité démographique est l'une des plus fortes du monde, a trouvé néanmoins la possibilité de créer un parc national dans les Grisons au siècle passé.

Pro Natura offre 1 million à une commune suisse qui consacrerait une partie de son territoire à un nouveau parc national d'environ 25 km².

Y a-t-il des communes valaisannes intéressées par ce pactole et le principe? p. 3

ÉCONOMIE

Que faire de 17 miards?

Que faire des 17 milliards qui vont entrer dans la caisse publique lors de la vente de l'or de la BNS?

Certains pensent qu'il faut d'abord diminuer les dettes, tant cantonales que confédérales, d'autres verraient là un coup de pouce aux œuvres sociales, alors que d'autres encore verraient bien cet argent consacré à des œuvres d'intérêt public.

Le débat est ouvert. p. 5

VOTATIONS

PRDV: 5 × NON

Le PRDV a pris une position totalement différente de la classe politique valaisanne, Conseil d'Etat en tête. Il recommande de voter 3 X NON aux taxes sur l'énergie.

On constate, avec cette prise de position, que les partis politiques et les milieux politiques sont divisés sur cette question alors que les milieux économiques, eux, sont pour un NON franc et massif. p. 4

MÉDIAS, RADIOS ET TV

Vers la libéralisation

La loi sur la radio et la télévision va être proposée en révision aux Chambres fédérales ces prochains mois. Va-t-on vers une libéralisation de ce secteur ou le maintien d'une SSR forte et étatique? Verra-t-on les groupes de presse étrangers s'emparer de toutes les TV et radios locales et écumer le marché publicitaire suisse au profit de Berlusconi ou Europe 1, la question est posée à l'ouverture de ce débat. p. 6

Les JO à l'Hôtel du Parc

A l'occasion des Jeux olympiques de Sydney, le centre et l'hôtel du Parc vous invitent à suivre en direct toutes les épreuves sportives sur écran géant.

HÔTEL DU PARC
CONGRÈS - HÔTEL - FORMATION

Dès vendredi 9 h 30 pour la cérémonie d'ouverture.

Magro Martigny: les apprentis dirigent l'hypermarché!

Pour la 5e année consécutive, Groupe Magro SA va confier la barre de l'un de ses neuf hypermarchés à ses 26 apprentis et stagiaires. Pour l'an 2000, le choix s'est porté sur le centre commercial de Martigny!
Du jeudi 14 au samedi 16 septembre, les apprentis actuellement en formation auprès de Groupe Magro SA géreront durant trois jous le centre commercial de Magro Martigny. sous la supervision de Mme Béatrice Devènes, conseillère en Ressources Humaines, de M. Nicolas Maret, chef de vente régional et du manager de Magro Martigny, M. Raymond Fournier, ils auront la charge des responsabilités concrètes et des tâches quotidiennes de l'hypermarché Magro Martigny. C'est ainsi que les collaborateurs du centre commercial occupant habituellement ces diverses activités cèderont leurs places de responsable, vendeur, nettoyeur et autres, à leurs jeunes collègues apprentis.

Le but de cette prise de pouvoir par les apprentis vise avant tout deux cibles précises: la responsabilisation: clé du succès! Tout d'abord, il s'agit de mettre les jeunes face à la réalité du terrain et faire émerger les ressources et capacités de chacun par la responsabilisation. Nul ne peut saisir comment assumer certaines responsabilités si l'occasion ne lui est jamais donnée. Et un collaborateur responsabilisé prêtera une attention toute particulière à la réussite de son travail. Solidaires les uns envers les autres. Qu'il travaille en centrale administrative ou en magasin, chaque apprenti devra épauler son ou sa collègue d'un jour. Un véritable esprit d'équipe, généré par cette opportunité de mieux se connaître, prouvera le bien-fondé de la confiance accordée par la direction de Groupe Magro SA.
Certains de leur succès, nous leur souhaitons le meilleur à venir.

MUNICIPALITÉ DE SION
Mise au concours
La Municipalité de Sion met au concours un poste d'

employé(e) d'exploitation aux stations d'épuration des eaux (Step's)

auprès du service des travaux publics, section assainissement urbain.

Condition d'engagement:
- certificat de fin d'apprentissage (CFC) d'un métier en rapport avec les Step's, par exemple: mécanicien, électricien ou autre formation;
- intérêt pour l'informatique;
- nationalité suisse;
- domiciliation: sur le territoire de la commune de Sion.

Traitement: durant la 1re année, classe 21 de l'échelle des salaires de la Municipalité de Sion, puis classe 20.

Entrée en fonctions: immédiate ou à convenir.

Le cahier des charges peut être consulté au service communal des Travaux publics, rue de Lausanne 23, 1950 Sion, Tél. (027) 324 16 11.

Les offres manuscrites avec curriculum vitae, photo, références, certificats, et diplômes, doivent être adressées au secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, 1950 Sion, **au plus tard pour le jeudi 29 septembre 2000** avec indication sur l'enveloppe d'envoi «employé(e) d'exploitation aux Step's».

Toute soumission remise hors délai sera écartée.

Sion, le 5 septembre 2000. L'administration communale.
036-410741

Oui, à l'énergie valaisanne

VOTATION DU 24 SEPTEMBRE

	Initiative solaire	Contre-projet
a) Initiative solaire		
b) Contre-projet		
c) Question subsidiaire	☐	☒

Oui

Les Valaisannes et les Valaisans votent au moins comme ça

www.admin.ch/bfe

Comité OUI à l'énergie valaisanne

ER inf mont 210 540/00 **AVIS DE TIR**

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Vendredi	22.09.00	0800-1600
Lundi	25.09.00	0800-1800
Mardi	26.09.00	0800-2400
Mercredi	27.09.00	0800-2400
Jeudi	28.09.00	0700-1800
		*1800-2400
Vendredi	29.09.00	0800-1800
Lundi	2.10.00	0800-1800
Mardi	3.10.00	0700-2400
Mercredi	4.10.00	0800-1800
		*1800-2400
Jeudi	5.10.00	0800-2400
Vendredi	6.10.00	0700-1800

* Réserve

Place de tir - Zone des positions: Prélet, 3105-07.
Zone dangereuse: CN 1: 50 000. Feuille 283.
Délimitation de la rone: Pointe du Prélet - pt 2972 - pt 2105 - pt 2082 - Tsarmette - pt 3077.7 - Pointe du Prélet.
Centre de gravité: 607700/106500
Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au 027 / 205 66 20.
Armes: inf, lm.
Mise en garde
Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés

Ne jamais toucher — Marquer — 117 Annoncer

Informations concernant les tirs:
jusqu'au 6.10.00 (027) 205 66 20
Bureau régional des renseignements: tél. (027) 203 35 31
Le commandement:
Sion, le 8.8.00 **Secteur d'instruction 31**
005-00141

Ing.dipl. FUST www.fust.ch ELECTROMENAGER
TV/HIFI/VIDEO/PHOTO/NATEL/CUISINES/BAINS

Grande action d'échange lave-linge et séchoir

Chez nous, votre lave-linge et votre séchoir représentent une valeur en espèces. Rabais de reprise d'au moins **Fr. 500.–** et jusqu'à **Fr. 1000.–** lors de l'achat d'une machine de la toute dernière technologie!

p. ex. Miele W 300-76	p. ex. Novamatic WA 5170	p. ex. Miele T 200-73 C	p. ex. V-Zug Adora SL
Miele	NOVAMATIC	Miele	V-ZUG
Plus aucun souci pour le linge délicat!	Lave-linge avec très grande ouverture pour faciliter le chargement!	Séchoir avec programme spécial pour angora et cachemire!	Programmes rapides 28 min à 40 °C 39 min à 60 °C
Prix Fust Fr. 3420.–	Prix Fust Fr. 3520.–	Prix Fust Fr. 3020.–	Prix Fust Fr. 3370.–
Fr. 2420.–	**Fr. 2520.–**	**Fr. 2020.–**	**Fr. 2370.–**
Si échange à Fr. 1000.–*	Si échange à Fr. 1000.–*	Si échange à Fr. 1000.–*	Si échange à Fr. 1000.–*
Si échange à Fr. 500.– Fr. 2920.–	Si échange à Fr. 500.– Fr. 3020.–	Si échange à . 500.– Fr. 2520.–	Si échange à Fr. 500.– Fr. 2870.–
No art. 218155	No art. 107741	No art. 218557	No art. 390635

Profitez de ces offres exceptionnelles!

* Pour appareils de marque en état de fonctionnement et jusqu'à quatre ans au maximum

Record des prix planchers chez FUST

Lave-linge p. ex. Novamatic WA 14	Séche-linge à évacuation p. ex. Novamatic TR 600.1	Lave-vaiselle p. ex. Novamatic GS 99	Congélateur p.ex. Novamatic TF 115-IB
NOVAMATIC	NOVAMATIC	NOVAMATIC	NOVAMATIC
seulement Fr. 499.–	seulement Fr. 499.–	seulement Fr. 499.–	- 42% Fr. 520.– Fr. 299.–
No art. 105005	No art. 103301	No art. 100470	No art. 107597

Top Service FUST: • Livraison, raccordement, encastrement, conseils d'agencement, réparation et élimination. Demandez une offre de reprise. Prix bas garantis • Possibilité de garantie complète jusqu'à dix ans **Choix géant** • pour logements achetés ou loués • toutes les normes d'encastrement • rabais de quantité pour achats importants • toujours des occasions et appareils d'exposition **Nous réparons toutes les machines, où que vous l'ayez achetée!**

Villeneuve, Centre Riviera	021 / 967 33 50
Martigny, Marché PAM, route de Fully	027 / 721 73 90
Conthey, EUROFust, rte Cantonale 2, à côté de Jumbo	027 / 345 39 80
Vevey, 11, rue du Simplon (ex-Schild)	021 / 925 70 35
Vevey, rue de la Madeleine 37	021 / 921 70 51
Réparation rapide et remplacement immédiat d'appareils	0800 559 111

Possibilités de commande par Fax 071 / 955 55 54 ou par Internet sous **www.fust.ch**

Achetez et collectionnez des points Bonus. BONUS CARD Commande directe www.fust.ch

Cdmt C instroduction PRS 98 536/00 **AVIS DE TIR**

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Lundi	18.09.00	0800-1730
Mardi	19.09.00	0800-1730

Zone dangereuse: CN 1: 50 000. Feuille 273.
Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au 027 / 205 66 20.
Armes: Charge KMB 33 et 67 / Mèche détonante 74 / Plastite.
Mise en garde
Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés

Ne jamais toucher — Marquer — 117 Annoncer

Informations concernant les tirs:
jusqu'au 19.9.00 (027) 205 66 20
Bureau régional des renseignements: tél. (027) 203 35 31
Le commandement:
Sion, le 7.8.00 **Secteur d'instruction 31**
005-001377

ER inf mont 210 539/00 **AVIS DE TIR**

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Vendredi	22.09.00	0800-1600
Lundi	25.09.00	0800-1800
Mardi	26.09.00	0800-2400
Mercredi	27.09.00	0800-1800
		*1800-2400
Jeudi	28.09.00	0800-2400
Vendredi	29.09.00	0800-1700
Lundi	2.10.00	0800-1800
Mardi	3.10.00	0800-2400
Mercredi	4.10.00	0700-1800
		*1800-2400
Jeudi	5.10.00	0700-2400
Vendredi	6.10.00	0800-1700
Lundi	9.10.00	0700-2400
Mardi	10.10.00	0700-1800

* Réserve

Place de tir - Zone des positions: Ferpècle, 3105-05.
Zone dangereuse: CN 1: 50 000. Feuille 283.
Délimitation de la rone: Grande Dent de Vésivi - Dent de Perroc - Pointe des Genevois - pt 3112 - Glacier du Mont Miné - Glacier de Ferpècle - pt 2640 - pt 2415 - Bricola (exclu) - pt 1984 - Grande Dent de Vésivi.
Centre de gravité: 608700/100500
Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au 027 / 205 66 20.
Armes: inf, lm.
Mise en garde
Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés

Ne jamais toucher — Marquer — 117 Annoncer

Informations concernant les tirs:
jusqu'au 11.10.00 (027) 205 66 20
Bureau régional des renseignements: tél. (027) 203 35 31
Le commandement:
Sion, le 8.8.00 **Secteur d'instruction 31**
005-001411

GLASSEY energie
avec notre matériel... le courant passe mieux

NOUVEAU PLAISIR SANS TABAC

J'ACHETE
Bijoux anciens et modernes, objets or et argent massif, montres de poche et bracelets, armes anciennes, collections de timbres-poste, tapis anciens, tableaux, livres, gravures actions et obligations (non-valeur), pendules et toutes antiquités ainsi que décorations militaires.
Paie comptant et en discrétion
F. Tschumi
Rue Matile 6 - 2005 Neuchâtel 5
Natel 079 637 33 77
privé dès 18 h 032 724 24 49
028-27

MESSAGE DU CŒUR MOUVEMENT= BONHEUR
Des idées pour bouger plus: Fondation Suisse de Cardiologie, case postale 176, 3000 Berne 15.

● **BLAUPUNKT**
Groupe Bosch

Type Boston
Fr. 299.–
GUEX
MARTIGNY
Tél. 027 / 722 20 06
Fax 027 / 722 50 13
BOSCH SERVICE

ÉDITO

Vite des sous!

Le Valais s'est découvert, y a 15 ans, un canton avec n secteur touristique qui présentait près du tiers de force économique.

Je dis s'est découvert parce que chacun avait l'impression dans la vallée du hône que le Valais économique était encore fait de andes industries et d'agriculture uniquement.

Il a fallu ces quinze années pour prendre conscience de la diversité du teur pour mesurer ses fférents aspects et surtout pprécier son fort potentiel ais aussi sa fragilité.

Les milieux financiers ont pas attendu, eux, le nstat de cette fragilité our se distancer du touris-e.

Si bien qu'aujourd'hui ous voyons des remontées écaniques à la peine, une otellerie vieillissante, une spersion désuète de l'offe.

En face, on trouve des ouveaux investissements e loisirs et une pénétration ce marché par des grous extérieurs au canton pire à la Suisse.

Le traumatisme est fort. A Crans-Montana, ces derniers jours, se tenait un mposium précisément nsacré au tourisme.

Et les Valaisans ont découvert à cette occasion l'arriération de leurs structus.

La solution est bien sûr amener rapidement de rgent frais pour renouvele matériel d'exploitaon du tourisme.

Mais voilà qui dit argent pouvoir de décision et st là que le bât blesse. Les laisans veulent continuer décider en perdant de rgent et des parts de marté.

Il n'y a que les structures olitico-économiques qui uvent se permettre ce xe pendant un certain mps.

Le nationalisme c'est connia jamais nourri son mme.

DAR

Un million de francs pour le 2e parc national suisse

Pourquoi pas en Valais?

Les temps sont mûrs pour un deuxième parc national en Suisse, estime Pro Natura. Avis à toutes les communes du pays: l'organisation de protection de la nature met à disposition un million de francs, somme qui sera versée à la région qui contribuera à la réalisation du parc.

Ces jours derniers, les quelque 3000 communes de Suisse ont découvert dans leur boîte aux lettres un courrier assez inhabituel: Pro Natura les invite par ce biais à créer, ensemble avec elle, un deuxième parc national en Suisse. En novembre 2000, cinq régions des Préalpes, des Alpes ou du Jura seront sélectionnées par la principale organisation helvétique de protection de la nature. Comme dans un concours. Puis des études de faisabilité, financées par Pro Natura, désigneront la région la plus appropriée pour l'implantation d'un deuxième parc national. Enfin, Pro Natura soutiendra concrètement la réalisation de cet ambitieux projet en mettant un million de francs sur la table.

Tout le monde peut participer

«Nous avons contacté intentionnellement l'ensemble des communes suisses, sans opérer de présélection», précise Martin Boesch, professeur à l'Université de St-Gall et président de Pro Natura. Et de poursuivre: «Il est primordial qu'un processus démocratique ait lieu. L'idée doit être soutenue par la base.» Les communes situées sur le Plateau et dans les agglomérations sont également invitées à participer à ce projet visionnaire, par exemple en parrainant les futures communes partenaires d'un deuxième parc national ou en échangeant idées et activités avec elles.

Pourquoi maintenant?

En 1914, c'est en Suisse que le premier parc national d'Europe centrale a vu le jour, sous le parrainage de Pro Natura. Celle-ci avait été fondée en 1909, sous le nom de Ligue suisse pour la protection de la nature, afin justement de récolter l'argent nécessaire à une telle entreprise. Actuellement encore, Pro Natura verse un franc par membre et par année au Parc national.

Malheureusement, dans le domaine des grandes réserves naturelles, la Suisse a depuis fort longtemps cédé son rôle de pionnière aux pays limitrophes, où de nombreux parcs nationaux ont été créés. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Selon Pro Natura, les conditions sont propices. Il existe actuellement des concepts internationaux reconnus en matière de parcs nationaux. Ceux-ci accordent beaucoup d'espace aux humains. Il y a là moyen de compléter de manière idéale le Parc national d'Engadine, protégé de manière plus stricte: outre une zone centrale fortement protégée, ces concepts prévoient en effet des espaces périphériques dans lesquels une agriculture et une sylviculture adaptées, de même qu'un tourisme doux, peuvent s'épanouir. Un pareil parc ouvrirait dès lors d'intéressantes perspectives économiques aux régions intéressées.

Où Pro Natura souhaite-t-elle implanter le 2e parc national? Voilà la question la plus souvent posée. Réponse du président Martin Boesch: «Nous recherchons une région d'une superficie d'environ 10 km sur 10 km. Deux tiers devront se prêter à une protection stricte, formant une zone centrale dans laquelle la nature pourra se déployer en toute liberté.» Les Alpes et les Préalpes sont le plus souvent citées.

Pro Natura s'assurera qu'un nouveau parc national ne se composera pas uniquement de paysages de haute montagne non boisés. Au minimum 25 km² devront se situer en dessous de la limite des forêts. Les protecteurs de la nature sont persuadés que différentes régions examineront avec la plus grande attention ce projet. Martin Boesch conclut: «Le thème est parfaitement actuel: celui qui participe à l'élaboration d'un nouveau parc national prend le bon train.» En 2009, Pro Natura compte bien fêter ses 100 ans dans le deuxième parc national — en dehors de la zone centrale bien entendu.

Loi sur le marché de l'électricité:

Les atermoiements ont assez duré

Au cours de la session d'été, le Conseil des Etats, deuxième Chambre à traiter le dossier, avait décidé de différer le traitement matériel de la loi sur le marché de l'électricité (LME) jusqu'après la votation populaire du 24 septembre. Pendant ce temps, l'irréversible ouverture, mise en route sous l'impulsion des forces du marché, se poursuit en l'absence de toutes règles, ce qui entraîne des conséquences fâcheuses pour la place économique suisse. Si l'on veut éviter d'accroître encore le retard de la Suisse sur les mesures de libéralisation prises par l'UE, il ne faut pas différer davantage l'adoption de la LME. Il convient de mettre fin aux incertitudes qui règnent dans ce domaine.

déjà en mai dernier, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) a décidé, à la voix prépondérante de la présidente, de renoncer à lier LME et taxe d'encouragement comme l'avait fait le Conseil national à une courte majorité. Dans la mesure où cette taxe promotionnelle serait acceptée en votation le 24 septembre, il y a lieu de soutenir cette ligne sans réserve. Compte tenu du rythme modéré de libéralisation du secteur de l'électricité, il devrait être possible d'éviter des charges liées aux investissements non amortissables (INA). Néanmoins, le modèle de prêt proposé par la minorité et consistant à mettre à disposition des prêts remboursables dans des cas exceptionnels d'INA de centrales hydrauliques mérite d'être examiné.

Nécessaire et juste revalorisation des prix du raisin

Lors de sa dernière séance, le comité directeur de la Fédération Valaisanne des Vignerons a pris connaissance des résultats au 30 juin des stocks et de la consommation des vins suisses.

Après analyse des différents chiffres cantonaux, la FVV constate que seul le Valais enregistre une diminution des stocks tant dans les blancs que dans les rouges.

Si, dans les blancs, la baisse est minime, dans les rouges, elle se chiffre à plus de 3 millions d'hectolitres soit plus de 12%.

Ramenés en mois de consommation, les stocks correspondent à 11,8 mois dans les blancs et à 9,7 mois dans les rouges.

Le récent rapport sur l'avenir de la viti-viniculture valaisanne publié par le groupe de travail viti 2006 faisait état d'une situation équilibrée avec 12 mois de consommation dans les blancs et 13 mois dans les rouges.

La Fédération Valaisanne des Vignerons constate que l'amélioration de la situation est due en grande partie aux efforts des vignerons qui ont limité leur production.

3e correction du Rhône

Le Parlement valaisan va s'occuper, lors de sa prochaine session ordinaire, du dossier de la troisième correction du Rhône. A cet effet, le Conseil d'Etat, sur proposition du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), a adressé au Grand Conseil un rapport de synthèse ainsi que le message y relatif.

Guide sur les testaments de Pro Infirmis: succès retentissant

Le nouveau guide sur les testaments de Pro Infirmis Suisse a reçu un accueil enthousiaste. Cette brochure instructive, à la présentation soignée, a été épuisée en quelques semaines. La seconde édition vient de paraître.

Le guide sur les testaments et les legs de Pro Infirmis répond aux questions les plus fréquentes en matière de succession: «Que se passera-t-il si je ne fais pas de testament?», «Quel est le montant de la réserve?», «En réglant ma succession, puis-je disposer librement de la totalité de mes biens?», «Comment m'y prendre pour modifier mon testament?».

Le guide peut être obtenu gratuitement auprès de Pro Infirmis, case postale 1332, 8032 Zurich.

CONFEDERE

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
Rédaction - Administration:
11, r. du Grand-Verger (1er étage), 1920 Martigny
Case postale 216 - CCP 19-58-3
E-mail: confedere@urbanet.ch
☎ rédaction (027) 722 65 76 - fax 722 49 18
Service de publicité: Publicitas,
Agence de Martigny, rue du Rhône 4
☎ (027) 722 10 48 - fax (027) 722 52 78
Service *Confédéré*, 1920 Martigny
☎ (027) 722 56 27 - fax (027) 722 15 17
Succursale de Sion, avenue de la Gare 25
☎ (027) 329 51 51 - fax (027) 323 57 60
Composition:
Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny
Télefax 722 04 75
Impression:
Impress SA, Sierre

VOTATIONS FEDERALES

Votations fédérales et cantonale du 24 septembre

PRDV

- Taxes énergétiques: NON à de nouveaux impôts
- 18%: NON à un blocage de la reprise économique
- Référendum: NON à des droits populaires compliqués

Le Parti radical démocratique valaisan avait réuni à Leytron ses organes de décision, sous la présidence de M. Claude Roch, pour se déterminer sur les votations du 24 septembre. Lors d'un débat contradictoire entre Mme Chantal Balet, directrice de la SDES et M. Thomas Burgener, conseiller d'Etat, les membres présents ont pu se déterminer sur ces différents enjeux.

TAXES ENERGETIQUES

Le PRDV ne veut pas d'impôts nouveaux sur l'énergie au moment même où le mazout domestique et l'essence connaissent des prix jamais atteints.

Le PRDV ne veut pas de nouvelles taxes sur l'essence qui frapperaient durement le Valais, vu sa topographie et son habitat dispersé (la situation du citoyen, de la famille, des petites et moyennes entreprises doit aussi être fermement défendue).

Le PRDV demande, au contraire, qu'une solution soit trouvée aux problèmes hydrauliques dans la loi sur le marché de l'électricité qui viendra en discussion devant les Chambres cet automne encore.

Le PRDV est confiant dans l'avenir de la force hydraulique qui saura rester compétitive face aux autres énergies, non renouvelables (la flambée du pétrole le prouve).

Le PRDV estime que la promotion des énergies renouvelables, dont l'énergie hydraulique, ne doit pas être entreprise à travers le système de redistribution compliqué et injuste qui nous est proposé le 24 septembre.

Fort de ces constats, le PRDV recommande de voter 3 X NON aux taxes énergétiques.

INITIATIVES des 18%

Le PRDV ne veut pas d'une limitation arbitraire et contraignante des travailleurs étrangers à l'heure où l'économie redémarre après 10 ans de crise.

Le PRDV ne veut pas d'une initiative contraire à notre approche humaniste, qui ne résout aucun problème et qui discrédite notre pays.

Le PRDV, en revanche, propose une meilleure intégration des étrangers travaillant en Suisse. En conséquence le PRDV recommande de voter NON à l'initiative dite des « 18% ».

RÉFÉRENDUM CONSTRUCTIF

L'exercice des droits populaires exige clarté et transparence. Or, le référendum constructif pose plus de problèmes qu'il n'en résout et complique à l'excès l'exercice des droits populaires.

Le PRDV recommande de voter NON à l'initiative pour un référendum constructif.

VOTATION CANTONALE

Le PRDV recommande l'acceptation de la modification de la Constitution valaisanne relative à des modifications mineures concernant le fonctionnement du Parlement.

initiative dite des 18%

Un coup dur pour l'économie valaisanne

Le 24 septembre, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'initiative des 18%. Pourquoi 18% et non 15 ou 22%?

L'économie, source de notre confort matériel, s'accomode fort mal des décisions mathématiques. Elle a besoin de flexibilité pour attirer de nouvelles entreprises chez nous.

Menaces sur l'emploi

Les travailleurs étrangers sont des collaborateurs indispensables au bon fonctionnement de nos entreprises, de nos usines, de notre agriculture, de l'industrie touristique et des services de la santé.

Sans eux, de nombreuses entreprises devraient cesser leur activité, et le personnel indigène, mis au chômage.

Si elle était acceptée, cette initiative créerait des emplois... à l'étranger, dans les pays qui nous entourent. A l'heure de la mondialisation, il est si facile de délocaliser, de déménager les centres de production. Avec des conséquences très dommageables pour notre niveau de vie. Nos caisses de pension, AVS et autres, seraient fortement pénalisées par la diminution des cotisations, et les prestations en seraient réduites d'autant. Il y a 1 100 000 retraités en Suisse et le rapport entre les actifs-cotisants et les bénéficiaires diminue. Il ne faut pas encore élargir le fossé, en réduisant les travailleurs-cotisants.

Fragilité de l'économie

Nous vivons actuellement une période de redémarrage de l'économie suisse, dont les bienfaits se font sentir à tous les niveaux: emploi mieux assuré, salaire en progression, prestations sociales satisfaisantes.

C'est pourquoi, si cette initiative était acceptée, elle sonnerait le glas pour beaucoup de nos industries et casserait pour longtemps notre tissu économique et social. Le dossier de l'économie, concerne tout le monde: il y va de notre niveau de vie, de la qualité de la protection sociale, du poids des impôts, et de l'emploi. Actuellement, les indicateurs économiques s'orientent au vert, pourquoi changer de cap, quand tout va aussi bien.

Fixer à 18% le nombre des étrangers, c'est se mettre en marge des valeurs de la société européenne qui pourrait répondre par l'arme du protectionnisme. Nous exportons plus de 60% vers l'Europe, que se passerait-il si nos exportations étaient fixées à 18%. Dangereuse décision.

Cette initiative sabote le résultat des bilatérales acceptées à une large majorité.

Le tourisme et les Services de la santé: En Valais, le tourisme est une branche importante de notre économie. Les services de la restauration, de l'hôtellerie et de la santé ont largement recours à des collaborateurs étrangers. En plus du service à la clientèle de vacances, ce personnel assure un bon fonctionnement de notre société: il suffit de penser aux milliers de repas qui sont servis chaque jour aux apprentis, aux étudiants, aux travailleurs, aux employés et aux retraités, et à des prix très acceptables.

Et sans compter l'indispensable présence du personnel étranger dans les hôpitaux, les homes pour personnes âgées, et qui ne fait pas toujours le travail le plus attrayant. Sans eux, certains établissements devraient fermer.

Soyons raisonnables le 24 septembre et appuyons les efforts du Conseil fédéral. Je voterais NON à cette initiative des 18%. Quant aux taxes sur l'énergie, si nous ne voulons pas payer plus cher encore, la benzine, le mazout, diesel, électricité, nous voterons NON. Stop aux nouvelles taxes.

AMÉDÉ DUC, Crans-Montana

Taxes sur l'énergie

Tous paieront, certains encaisseront!

Les trois projets sur lesquels nous nous prononcerons le 24 septembre visent tous à frapper d'impôts supplémentaires l'essence, le diesel, le mazout de chauffage, le charbon, le gaz et l'électricité d'origine thermique. Ruisseau de quelques centaines de millions au départ, ce système grossira pour devenir, à l'arrivée, un torrent de 3 milliards de francs. A ce moment, au taux prévu de 2 ct. par kWh (redevance incitative), cette taxe frapperait l'essence et le mazout d'un supplément de 20 centimes par litres. Le prix du gaz grimperait également d'environ 40%.

Les ménages à revenu modeste ou moyen, les familles dont les besoins en énergie sont naturellement plus grands qu'une personne seule ou un couple sans enfant, en souffriraient particulièrement. Sans parler des villages en altitude, déjà confrontés à un climat plus rude qu'en plaine, de surcroît étroitement dépendants de la route.

Il est certes prévu de rétrocéder une partie de la taxe incitative sous forme de réduction des cotisations salariales obligatoires. Mais ce système fait que moins vous gagnez, moins on vous ristourne. Et inversement... Le solde, soit environ un demi milliard de francs, servirait à faire tourner un moulin fédéral à subventions et à payer les frais de la bureaucratie qui irait inévitablement avec (le Conseil fédéral lui-même parle de 260 nouveaux fonctionnaires...).

Rappelons encore le contexte dans lequel s'inscrivent ces trois nouveaux impôts. Actuellement, les Suisses travaillent déjà plus de 4 mois par année pour payer impôts, taxes, redevances et autres prélèvements obligatoires décidés par les pouvoirs publics. Depuis 1990, le total de cette charge fiscale n'a cessé d'augmenter. Selon l'Office fédéral de la statistique, le revenu net à disposition des ménages a ainsi baissé de 10%. Il est temps de stopper cette spirale.

Tout le monde partage le souci de protéger l'environnement, encore faut-il le faire avec des moyens appropriés. Or, des taxes qui frappent sans distinction des énergies très polluantes comme le charbon ou peu polluantes comme le gaz ne peuvent prétendre au label «protection de l'environnement». Mais les Chambres fédérales ont préféré satisfaire tous les appétits des (nombreux) demandeurs de subventions plutôt que de veiller efficacement à la protection de l'environnement et à la préservation de notre patrimoine hydraulique.

Qu'on ne s'y trompe pas. Nous tous, particuliers, artisans, paysans, montagnards, restaurateurs, hôteliers commerçants et PME, paierons l'entier de la facture de cette nouvelle machine fédérale à subventions qui fait déjà saliver certains.

Une seule réponse s'impose: 3 X NON à des impôts supplémentaires sur l'énergie.

JEAN-CLAUDE CHAPPUIS

JRV: 5 × NON

Réuni en assemblée à Nendaz le 9 septembre dernier, le comité de la Jeunesse Radicale Valaisanne (JRV) a pris les positions suivantes concernant les objets mis en votation populaire le 24 septembre prochain.

NON à l'initiative populaire «pour l'introduction d'un centime solaire (initiative solaire)»

NON à l'article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (contre-projet de l'Assemblée fédérale)

Argumentation: Ces initiatives ne constituent qu'une hausse déguisée des impôts. En matière de protection de l'environnement, notre pays s'est déjà doté de nombreuses lois et réglements et la situation y est bonne en comparaison de certains de nos voisins.

Ces taxes toucheraient en fait, plus que l'individu, principalement les PME et PMI puisque les grands consommateurs d'énergie bénificieraient de traitements de faveur.

Or les PME et les PMI constituent le réseau professionnel adéquat fournissant des places de travail aux jeunes cadres désireux d'exercer en Valais.

En taxant fortement ces entreprises, en posant des entraves à la mobilité (essence) et à la liberté d'établissement (mazout pour les régions de montagne), l'accumulation de taxes nouvelles risque de provoquer un exode des jeunes cadres vers leur lieu de travail.

NON à l'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement

NON à l'initiative populaire «pour une réglementation de l'immigration»

NON à l'initiative populaire «pour davantage de droits au peuple grâce au référendum avec contre-proposition (Référendum constructif)»

OUI à la révision partielle de la Constitution cantonale relative à l'organisation du Parlement (votation cantonale)

Réglementation de l'immigration

Une menace réelle pour l'économie

Le 24 septembre, le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative intitulée «pour une réglementation de l'immigration», qui vise à limiter à 18& la proportion de ressortissants étrangers dans l'ensemble de la population résidante, ce qui reviendrait à ramener, puis à limiter la population étrangère aux effectifs de 1993.

Cet objectif devra être atteint par une émigration volontaire, suivie d'une politique d'immigration extrêmement restrictive. L'initiative réclame également une réglementation plus stricte à l'égard des requérants d'asile.

Les étrangers représentent aujourd'hui 19,3% de la population résidante. L'acceptation d'une telle initiative aurait des effets néfastes sur le marché du travail, le recrutement de main-d'œuvre à l'extérieur de nos frontières devenant extrêmement problématique. A l'heure où nos entreprises ont de plus en plus besoin de techniciens et de spécialistes venus de l'étranger et où les contingents de permis ne suffisent plus, il convient de ne pas les pénaliser davantage ni de renforcer la tendance à la délocalisation. On voit difficilement en outre comment l'accord sur la libre circulation des personnes, conclu entre la Suisse et l'Union européenne et que le peuple suisse a plébiscité en mai dernier, pourra être appliqué si l'initiative venait à être accepté.

Le bel imprimé
chez
Cassaz-Montfort S.A.
Martigny

la Page ECONOMIQUE
NOUVELLE REVUE (VD) - CONFÉDÉRÉ (VS) - LE GENEVOIS (GE)

ANALYSE

L'OPEP et Bruxelles d'accord

Vingt-cinq dollars pour le secrétaire général de l'OPEP, autour des 20 dollars pour la commissaire européenne de l'énergie: tel devrait être le prix du baril pour satisfaire équitablement les intérêts des producteurs et des consommateurs de pétrole. Mais comment faire?

Désillusions américaines

Espoirs déçus aux Etats-Unis: deux grands consommateurs sur trois qui ont changé d'électricité regrettent aujourd'hui leur décision. L'ouverture du marché a décidément beaucoup de peine à s'imposer outre-Atlantique.

Sus à l'Autriche

Favorisés par le nombre et par la faiblesse financière et structurelle des entreprises du pays, des grands groupes étrangers, allemands surtout, fondent sur le secteur énergétique autrichien. Cet assaut préfigure-t-il ce qui pourrait se passer en Suisse?

VENTE DE L'OR DE LA BNS

Comment utiliser 17 miards de francs?

Une gestion plus moderne du pactole de l'Institut d'émission est nécessaire. Mais faut-il en affecter une partie à des tâches autres que la défense de la monnaie?

Des réserves de banque centrale ne peuvent se constituer à la demande et doivent être immédiatement à disposition pour faire face à des situations d'urgence. Rappelons que l'on a besoin de réserves à la fois lorsque la monnaie baisse et que l'on veut la stabiliser (rachat de monnaie nationale contre devises) et lorsqu'elle s'apprécie trop et que l'on veut la retenir (achat de devises contre la monnaie nationale). Dans ce dernier cas, il faut souvent amortir les pertes de change enregistrées sur la masse de monnaies étrangères ainsi acquises. La Banque nationale en a fait plusieurs fois l'expérience. En 1978, par exemple, la perte s'est élevée à 4,5 milliards de francs et, pour les années 1994 et 1995 réunies, à 6 milliards de francs. Enfin, n'oublions pas que la masse des réserves, face à la spéculation, est d'autant plus dissuasive qu'elle est importante.

Mais que devrait-on faire des 17 milliards de francs récoltés si on venait tout de même à vendre la moitié du stock d'or de la BNS?

Le projet de Fondation de solidarité, qui engloutirait 7 milliards, est toujours dans l'air et constitue une réponse aussi maladroite que coûteuse au contexte politico-médiatique qui a entouré l'affaire des fonds en déshérence. Sur le plan de l'efficacité, les buts assignés à la Fondation seraient si nombreux que la dispersion des efforts serait assurée, d'autant plus que sa vocation serait planétaire.

Le Département fédéral des finances, dans une récente consultation, propose quelques autres options pour faire un sort aux 10 milliards restants.

L'une viserait à promouvoir des mesures de formation dans le domaine des technologies, de la communication, notamment en faveur des milieux défavorisés. Relevons qu'ici la compétence constitutionnelle de la Confédération est insuffisante. Quant à financer des mesures de formation réputées nécessaires par des revenus extraordinaires ne ressortant pas des budgets concernés, l'opération ne serait guère que du bricolage.

La seconde option prévoit de pallier certains effets indésirables sur le plan social découlant des adaptations structurelles de l'AVS (niveau des rentes pour des personnes désavantagées sur le marché de l'emploi en raison de l'âge, d'un handicap ou ayant dû longtemps en être absentes).

Ici aussi, il faut financer les mesures qui se révèleraient nécessaires en maintenant la cohérence du système d'assurances sociales, c'est-à-dire en ayant recours aux budgets concernés, et non à des ressources extraordinaires dont la pérennité pourrait d'ailleurs, à terme, se révéler aléatoire.

Soulignons que l'AVS ne pourra échapper à un assainissement et toute mesure de repl trage visant à masquer tel ou tel aspect ne fera que rendre les échéances plus douloureuses.

Enfin, on nous propose de réduire la dette publique en utilisant la clef de répartition actuelle des bénéfices de la BNS (1/3 à la Confédération, 2/3 aux cantons). Une allocation de 10 milliards de francs permettrait de diminuer la dette brute de la Confédération d'un peu plus de 3,5% et celle des cantons de 11,5%, soit de réduire les taux respectifs d'endettement de 1% et de 2%.

Si la vente de la moitié du stock d'or de la BNS devait intervenir, c'est la réalisation de cette dernière opération qui seule nous semble constituer une solution acceptable. En effet, elle n'est pas tributaire des aléas des ventes d'or puisque, quel qu'en soit le résultat, l'affectation ne nécessite pas de budgétisation précise. D'autre part, on initierait ainsi une véritable politique anticyclique puisque l'opération devrait très probablement coïncider avec une période d'expansion économique. Enfin, l'utilisation d'une partie des réserves de la BNS pour diminuer la dette publique faciliterait, en dégageant quelques marges de manœuvre, l'orthodoxie budgétaire évoquée plus haut, tout en offrant des perspectives en matière de réduction de la fiscalité.

EN BREF

Diminution de la dette de l'assurance-chômage

Grâce à la reprise économique et à la bonne tenue du marché de l'emploi, l'assurance-chômage a pu renouer avec les chiffres noirs l'an dernier. L'excédent à même atteint la coquette somme de 1,32 milliard de francs. Et cette tendance devrait encore se renforcer dans un avenir proche. Avec un taux de chômage moyen de 2% pour l'année en cours, l'excédent de recettes pourrait atteindre 2,1 milliards de francs. Si la situation économique continue à évoluer positivement, on peut s'attendre à ce que l'assurance-chômage ait pratiquement réglé ses dettes d'ici la fin de l'année 2002.

L'USAM est d'avis qu'il n'est pas utile d'accumuler d'importantes réserves du côté de l'assurance-chômage. Elle insiste par conséquent pour que l'on renonce à prélever le 3e % sur les salaires dès la fin 2002 et non la fin 2003, comme prévu initialement. L'Union suisse des arts et métiers approuve donc totalement la démarche de la Commission des finances du Conseil national, qui a récemment requis, par voie de motion, la suppression de ce 3e %.

GRAPHIQUE

APRÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE

De bonnes nouvelles pour les stations touristiques

A peine la rentrée scolaire effectuée, les responsables des stations touristiques et les propriétaires d'hôtels et de logements s'interrogent sur la manière dont les vacances dites de février seront planifiées dans les différents cantons, en particulier romands. Grâce à une collaboration bien comprise et dans une volonté de tenir compte des impératifs et des difficultés que rencontre le Valais si la concertation n'aboutit pas, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) est parvenu à obtenir une planification de ces vacances permettant aux jeunes Vaudois et Genevois de pouvoir profiter des champs de neige valaisans à des moments différents.

Le calendrier arrêté pour l'année en cours et l'an prochain se présente comme suit:

Genève	du 24 février au 4 mars 2001
Valais	du 23 février au 1er mars 2001
Fribourg	du 24 février au 4 mars 2001
Vaud	du 26 février au 4 mars 2001
Neuchâtel	du 15 au 26 février 2001
Jura	du 12 au 17 février 2001

Il convient de relever que cette planification des vacances dites de février en Suisse romande st une démarche loin d'être facile, car il faut, lors de ces négociations, tenir compte de facteurs en lien à la fois avec la tradition (Carnaval dans les catholiques du Jura, Fribourg et Valais) et l'histoire (1er mars à Neuchâtel).

Les Suissesses et les Suisses en faveur de la conception actuelle du devoir de discrétion du banquier Poursuite de l'amélioration de l'image des banques

77% des Suissesses et des Suisses sont en faveur de la conception actuelle du devoir de discrétion du banquier. En outre, une majorité de la population suisse a de nouveau une image positive des banques. 62% des personnes interrogées considèrent comme positif, voire très positif, le rapport qu'elles entretiennent avec la place financière suisse. Enfin, le taux de satisfaction des clients envers leur propre banque a considérablement augmenté par rapport à l'enquête menée l'année dernière. Tels sont les principaux résultats du sondage d'opinion effectué sur un échantillon représentatif de la population suisse par l'Institut de recherche GfS, à la demande de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Le sondage 2000 montre clairement que les Suissesses et les Suisses, dont 77% se sont prononcés en faveur du devoir de discrétion du banquier, tiennent à conserver cette institution sous sa forme actuelle. Cette valeur est d'autant plus importante qu'elle avait été observée dans des sondages de même type depuis de nombreuses années. Même si l'Union Européenne venait à exiger de la Suisse qu'elle supprime le secret professionnel du banquier, 72% des personnes interrogées seraient opposées à une telle mesure. Par rapport à l'année dernière, cette proportion a augmenté de cinq points dans le sondage. M. Dr Georg Krayer, président de l'Association suisse des banquiers, a commenté ce résultat en déclarant: «La population suisse considère désormais la protection de sa sphère privée comme un bien précieux et estime que le secret professionnel du banquier est indispensable».

La majorité des personnes interrogées n'approuve la levée du secret bancaire que dans des cas déterminés, lorsqu'il y a, par exemple, un soupçon fondé que des valeurs primordiales sont en relation avec le blanchiment d'argent ou lorsque les fonds appartiennent à des potentats ou des didacteurs étrangers; en bref, il s'agit de cas qui font déjà l'objet d'une réglementation légale et pour lesquels le devoir de discrétion du banquier n'est pas opposable.

Les résultats du sondage d'opinion 2000 confirment par ailleurs la tendance remarquée depuis l'an dernier, à savoir que l'image des banques auprès de la population suisse s'est considérablement améliorée. En effet, 62% des personnes interrogées (contre 52% en 1999) qualifient la relation qu'elles entretiennent comme bonne ou très bonne.

SUR LE FRONT DE L'ECONOMIE

La radio-télévision entre Etat et économie de marché

Dans une note de discussion du 20 janvier 2000, le Conseil fédéral a présenté les grandes lignes de la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) et, partant, donné le coup d'envoi au débat sur la révision de la LRTV. Bien que la loi ne soit entrée en vigueur qu'en 1991, sa révision est considérée comme urgente dans le domaine de la radiodiffusion. En effet, les trois piliers principaux sur lesquels elle repose vacillent de plus en plus. Un réexamen de tous les domaines couverts par l'actuelle réglementation et la vérification de leur conformité avec les objectifs s'imposent. La révision de la LRTV devra tenir compte d'une part de l'article 93 de la Constitution fédérale et, d'autre part, du nouvel environnement technologique et économique. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer un projet de loi, qui sera mis en consultation cet automne. La loi révisée n'entrera toutefois pas en vigueur avant le début de 2004 au plus tôt.

Le monde a changé

Tout a changé: la numérisation des signaux autrefois analogiques permet de comprimer les données et de décupler les vitesses de transmission. Grâce à cette nouvelle technologie, il sera bientôt possible de diffuser en parallèle des centaines de programmes de radio et de télévision. L'aménagement du paysage audiovisuel suisse, prévu dans la LRTV de 1991 sous la forme d'une division artificielle du marché (modèle des trois échelons, national, régional, local), confine de plus en plus à l'absurde.

La loi se base sur une autre hypothèse désuète selon laquelle il est possible de délimiter strictement la radiodiffusion et les télécommunications. La numérisation a eu pour effet d'estomper la frontière entre les deux. Ce phénomène de convergence a déjà laissé des traces dans la nouvelle loi sur les télécommunications (LTC), entrée en vigueur en 1998. Par conséquent, il y a lieu de redéfinir ce qu'il faut entendre encore par radiodiffusion.

Enfin, la réglementation du paysage audiovisuel suisse n'a pas beaucoup de sens à l'ère du village global: les programmes de radio et de télévision ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Les médias sont eux aussi gérés de plus en plus d'après des critères commerciaux. La réglementation nationale du paysage médiatique, prévue dans l'actuelle LRTV et basée sur le cloisonnement et le protectionnisme, n'a aucun avenir dans un environnement en pleine mutation.

Une nouvelle philosophie

La nouvelle réglementation de la radiodiffusion doit mettre fin au rôle de régulateur prévu par le législateur. La loi introduira en lieu et place un système dit «binaire», qui devra garantir aussi bien le service public que la concurrence entre les diffuseurs privés de radio et de télévision. Pour pouvoir exister, le service public continuera d'être tributaire du produit des redevances, car on suppose que le seul marché ne pourra pas le financer. Pour le Conseil fédéral, la mission de service public doit revenir à la SSR, mais plusieurs représentants de chaînes privées demandent de partager cette tâche avec elle. La situation particulière de la Suisse, qui compte quatre régions linguistiques et une grande variété de traditions culturelles et politiques, justifie selon le Conseil fédéral de concentrer les prestations de service public à l'intérieur d'une institution comme la SSR. Celle-ci devra offrir à toutes les régions linguistiques des programmes diffusés sur l'ensemble du territoire et contribuant au développement culturel et à la libre formation de l'opinion. Ce changement de philosophie rendra superflu le partage des redevances. En échange, les diffuseurs privés ne seront plus liés à un mandat de prestations les obligeant à fournir des prestations journalistiques particulières.

Recettes publicitaires contre redevances

Si les recettes des redevances (1,2 milliard de francs actuellement) ne sont destinées plus qu'à la seule SSR, les stations privées de radio et de télévision doivent pouvoir bénéficier d'un assouplissement des dispositions sur la publicité. A l'avenir, c'est le marché qui décidera si un projet de radio ou de télévision est économiquement viable. Dans ce but, le Conseil fédéral propose d'assouplir les règles sur la publicité et de faciliter l'accès au marché. Les règles régissant la publicité (interruptions publicitaires, par exemple) et les possibilités de financement seront libéralisées dans le sens d'une adaptation aux normes européennes. Le Conseil fédéral examine également la possibilité de restreindre, au profit des diffuseurs privés, les sources de financement commerciales de la SSR. Du côté des diffuseurs privés, on exige d'assortir la marge de manœuvre publicitaire de la SSR à des conditions strictes et de revoir le nombre de canaux de radio et de télévision à la disposition de la SSR (sept canaux de télévision et 14 canaux de radio actuellement).

Régime à deux niveaux en matière d'octroi des concessions

La nouvelle LRTV ne réglementera plus que les émissions possédant une signification journalistique réelle. A l'ère de la convergence, il importe peu de savoir par quel biais le contenu est diffusé. Les services Internet qui contiennent des programmes n'ayant aucun pouvoir d'influence sur l'opinion publique ne tomberont par exemple pas dans le champ d'application de la LRTV. Ce nouveau régime signifie la fin de la concession unique qui règle actuellement la création des programmes et leur diffusion. La division artificielle du marché opérée par la LRTV avec le modèle des trois échelons disparaîtra également (échelons local/régional pour les diffuseurs privés, niveau international pour les deux catégories). A l'avenir, il appartiendra au marché de décider où un diffuseur doit exercer son activité. Le Conseil fédéral prévoit de maintenir un régime différencié en matière d'octroi de concessions lorsqu'il s'agira d'attribuer des fréquences rares, comme les fréquences OUC. L'octroi d'une concession à un diffuseur privé s'apparentera à une autorisation de police.

Nouvelle organisation des autorités

Le Conseil fédéral considère ses propositions sur la future répartition des compétences dans l'audiovisuel comme un modèle provisoire. Lui-même prévoit de n'octroyer plus que la concession de service public à la SSR. L'octroi des concessions et la surveillance des privés seront dévolus à une instance indépendante, la Commission fédérale de la communication (ComCOM). Pour assurer le contrôle du mandat de prestations dans le service public, le Conseil fédéral envisage un conseil adjoint à la SSR — le Comité consultatif — qui, contrairement à l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP), jouera un rôle d'observateur et de conseiller en matière de contenu. Le conseil adjoint à la SSR sera chargé de définir la notion de service public et de vérifier son respect. Les discussions en cours portent avant tout sur les méthodes utilisables et applicables en droit pour obliger la SSR à assurer la desserte de l'ensemble du territoire. Le seul élément incontesté pour le Conseil fédéral est d'aménager la structure et l'organisation de la SSR autour du Comité consultatif.

Radios locales devant la sortie ?

Les diffuseurs radio locaux et régionaux seront à l'avenir autorisés à émettre leurs programmes vers toutes les régions, en théorie du moins. Les fréquences OUC constituent en effet encore une denrée rare. Mais la généralisation de nouvelles méthodes de transmission, comme la radiodiffusion numérique (DAB, Digital Audio Braodcasting), rendra toutefois difficile à moyen terme de confiner les radios privées à une zone territoriale.

Déchargés du mandat de prestations, les diffuseurs privés de radio devront avoir recours au marché pour se financer. Seules les stations souffrant d'un «inconvénient géographique» ou celles qui remplissent une mission politique importante en diffusant un programme plurilingue pourront avoir droit à une partie du produit de la redevance. Les autres radios locales ne pourront plus compter sur ces rallonges financières (7 millions de francs aujourd'hui).

Les stations locales détiennent une part de marché de près de 40%. Les petites et moyennes radios auront beaucoup de peine à rester dans les chiffres noirs. Aussi la branche craint-elle que le marché de la radio ne traverse une phase de concentration et de rétrécissement. Les arguments qui pèseront dans la discussion en faveur des radios privées dépendront de la question de savoir, premièrement, si les bulletins d'informations locales relèvent du service public et, deuxièmement, comment il faut positionner les radios des communautés d'intérêts qui offrent aujourd'hui une plate-forme aux émissions radio non commerciales.

Commentaire

L'économie salue la révision de la LRTV, qu'elle voit en particulier comme une chance pour renforcer la place économique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Compte tenu des mutations technologiques et de l'émergence du village global, il paraît opportun d'organiser le paysage médiatique davantage selon les principes de l'économie de marché. La quantité d'informations disponibles a tant augmenté que les bases juridiques futures devront s'appuyer moins sur les interdictions et les prescriptions nationales que sur l'ordre juridique général et les règles internationales. L'intervention de l'Etat restera nécessaire lorsqu'il s'agira de distribuer des ressources rares, comme des fréquences, ou d'allouer des fonds publics. Cet argent devra servir à financer le service public garanti dans la Constitution.

Une mise en œuvre cohérente du système binaire ainsi qu'une définition étroite des émissions de service public sont les instruments les mieux appropriés pour réorganiser efficacement le paysage audiovisuel. Si l'obligation de remplir le mandat de service public est dévolue à un seul diffuseur, il faut en parallèle libéraliser totalement les règles régissant la publicité. C'est la seule manière de permettre aux diffuseurs suisses de lutter à armes égales avec leurs concurrents européens. Pour accroître les chances économiques des chaînes privées, il faudra de plus envisager d'introduire des règles publicitaires asymétriques, favorables aux privés.

La diffusion d'émissions de service public sur une base restrictive conforme à un mandat de prestations clairement défini et le contrôle du respect de ce mandat peuvent contribuer à limiter l'importance de la radiodiffusion financée par l'impôt. Etant donné qu'il est difficile de définir des critères de contenu applicables en droit, une solution pourrait consister à limiter le nombre de programmes de service public. La chaîne de service public a certes le droit d'exploiter d'autres émetteurs, mais elle doit les financer par le biais du marché. Le respect de ce principe suppose une transparence financière suffisante et l'interdiction des subventions croisées.

La distinction prévue entre concession de diffusion et concession d'infrastructure semble judicieuse. Une séparation claire entre technologie et contenu permet d'instaurer la transparence dans le paysage médiatique. La transparence, attendue depuis longtemps, est une condition indispensable à une juste allocation du produit des redevances.

CHARLOTTE JACQUEMART

Politique FÉDÉRALE

PAGES RÉALISÉES PAR LE SERVICE DE PRESSE DU PRD SUISSE

SOCIÉTÉ

La génération du net

Vivre, apprendre et travailler dans la société de l'information qui se développe présuppose des changements fondamentaux. La preuve en est que ces trois domaines se développent lentement comme un tout. Ni travail et temps libre, ni apprendre et vivre, ni vivre et apprendre, ne peuvent aujourd'hui être clairement séparés. La politique, et en premier lieu un parti libéral qui apprécie de manière positive ce changement, doit tirer les conséquences de cette évolution de la société.

La société de l'information qui se forme correspond aux concepts libéraux. Elle exige des citoyens de déterminer leur vie de manière libérale. Sont définitivement out les idéologies, la stricte référence à des systèmes de valeurs, l'Etat providence et la croyance en un Etat tout-puissant. On vit selon le concept «aussi bien ceci que cela» et plus selon l'ancien concept des valeurs, «ceci ou cela».

Effort, confiance et concept de vie personnel

Un plan de vie centré sur l'avenir n'exclut plus les soucis comme auparavant mais exige des efforts biographiques. C'est avec une relative confiance et convaincus de leurs capacités propres que la majorité des jeunes essayent de préparer leurs perspectives de vie, comme le montre la 13e étude Shell.

La même étude explique qu'il existe chez les jeunes un large consensus sur la profession et la famille. La famille en particulier est considérée comme ressource, comme épine dorsale émotionnelle au-delà de tout individualisme promouvant une vie personnelle au jour le jour. La profession par contre n'est plus un ordre donné auquel on se soumet et s'intègre mais un concept de vie choisi par soi-même et en fonction d'un engagement personnel. Les valeurs sur lesquelles on s'oriente ne sont plus données à l'avance mais consciemment choisies.

La politique doit réagir

La politique, et en premier lieu un parti d'obédience libérale, doit accompagner ce changement de manière positive. Les jeunes laissent souvent la politique de côté car ils estiment qu'elle n'a rien à faire avec leur vie actuelle et future. C'est pourquoi la formation politique, qui vise à l'exercice de celle-ci, reste la majorité du temps sans effet. Il vaut mieux offrir à la génération du Net des ressources et des soutiens qui leur permettent de maîtriser son avenir.

Aux possibilités qu'offrent les nouveaux médias à chaque citoyen et à chaque entreprise de s'organiser librement correspond une baisse de l'influence de l'Etat. La politique n'a pas à regretter ce changement. Elle doit au contraire, de manière crédible, faire siens les besoins nouveaux des gens qui vivent, travaillent et apprennent dans cette société de l'information.

Andreas Müller
secrétaire politique

11E RÉVISION DE L'AVS

AVS: QUID?

Dans sa séance du 18 août 2000, le Comité directeur a pris position sur la 11e révision de l'AVS. Cette position a été élaborée par les membres radicaux des commissions parlementaires de la sécurité sociale et de la santé (CSSS). Vous trouverez ci-dessous le paquet de mesures proposées par le PRD:

- Nous sommes pour le système des trois piliers
- Vue d'ensemble jusqu'à l'horizon 2025
- Au maximum 1,5 pour-cent de TVA jusqu'en 2025
- Pas de nouveaux prélèvements sur les salaires
- Première priorité à la sécurité des rentes
- Age de la retraite normal 65/65 pour 2009 et si nécessaire 66/66 pour 2015
- Adaptation de l'indice mixte. Nouveau: 1/3 indice des salaires, 2/3 indice des prix
- Maintien de la participation de la Confédération au pourcent démographique actuel et futur
- L'or pour l'amortissement de la dette et non pour l'AVS
- Assouplissement uniquement pour des abaissements actuariels. Prestations complémentaires
- Pas de nouvelle réglementation des rentes de veufs

Ce paquet de mesures garantit un compte équilibré de l'AVS. Si ces vues ne sont pas admises au Parlement dans le cadre de la 11e révision de l'AVS, le PRD votera la non-entrée en matière.

PRD

VOTATIONS, 24 SEPTEMBRE

Mots d'ordre du PRD Suisse

NON à l'initiative populaire «pour l'introduction d'un centime solaire (initiative solaire)»

NON à l'article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (contre-projet de l'Assemblée fédérale)

NON à l'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (contre-projet à l'initiative «énergie et environnement», qui a été retirée)

NON à l'initiative populaire «pour une réglementation de l'immigration»

NON à l'initiative populaire «pour davantage de droits au peuple grâce au référendum avec contre-proposition (Référendum constructif)»

PRD

VOTATIONS

Promouvoir les énergies renouvelables

L'énergie est un élément essentiel à la vie quotidienne de chacun et constitue une nécessité pour le fonctionnement de l'économie. Les responsables politiques doivent donc veiller à un approvisionnement fiable du pays. Face à la libéralisation du marché de l'électricité, les Chambres fédérales proposent d'introduire une redevance promotionnelle de 0,3 ct/kWh pour les énergies renouvelables dans un premier temps. Puis, par la suite, une redevance en faveur de l'environnement (maximum 2 ct/kWh) se substituerait à la première pour alléger les charges salariales et ainsi rendre les entreprises plus compétitives dans le marché mondialisé d'aujourd'hui.

La campagne de presse démagogique et mensongère des milieux économiques contre les redevances est scandaleuses et trompe les citoyennes et les citoyens.

En effet la redevance de 0,3 ct/kWh est insignifiante pour l'économie puisque la libéralisation du marché de l'électricité engendre une baisse de prix essentiellement pour les entreprises. Pour les familles, les augmentations liées à cette redevance sont supportables: 2,7 ct/litre pour l'essence et 3 ct/litre pour le mazout extra-léger. De plus, l'effort demandé peut être compensé par une conduite des véhicules plus économe et un chauffage approprié des logements.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Le produit de cette redevance a l'avantage:

1. de promouvoir les énergies renouvelables (solaire, bois, biomasse, géothermie, etc.)
2. de permettre des travaux d'assainissement énergétique ou d'amélioration du rendement énergétique
3. de permettre le maintien et la rénovation des centrales hydrauliques existantes
4. d'octroyer des prêts aux propriétaires des centrales hydrauliques pour procéder aux amortissement des INA (investissements non amortissables) lié à la baisse du prix de l'électricité à la suite de l'ouverture des marchés.

En outre, cette redevance promotionnelle permet la création de plus de 20'000 emplois.

Le 24 septembre 2000, dire OUI aux redevances, c'est favoriser l'emploi, promouvoir les énergies renouvelables, préserver et rénover nos centrales hydrauliques. À terme, c'est garantir l'approvisionnement du pays en énergie indigène, non polluante et renouvelable. Autrement dit, c'est assurer notre indépendance énergétique pour un jour – comme l'Allemagne le décide – sortir du nucléaire.

John Dupraz
conseiller national

IL EST D'INTÉRÊT PUBLIC DE DIRE OUI LE 24 SEPTEMBRE

VALAIS

VITE LU...

Martigny. Agressions à caractère sexuel. Appel aux témoins. — Suite aux agressions sexuel commises à Martigny en mars et juin 2000 à l'encontre de deux jeunes femmes, la police cantonale, par le biais d'une cellule spéciale, a procédé à d'importantes investigations qui ont permis de préciser un certain nombre d'éléments.
Les indices recueillis, notamment l'ADN, indiquent aux enquêteurs l'existence vraisemblable d'un lien entre les récentes agressions commises à Martigny et celles perpétrées à Sion il y a cinq ans.
Nous diffusons ci-après le signalement de l'auteur ainsi que le descriptif de ses vêtements et des accessoires dont il était généralement porteur.
Signalement: homme de 30 ans environ; approximativement 175 cm; corpulence svelte; yeux clairs, voire bleus; cheveux châtains clair à blonds; nez busqué; teint pâle; démarche pesante; s'exprime en français sans accent; vraisemblablement fumeur (éventuellement cigarettes de marque Philipp Morris); pourrait se ronger les ongles.

Marché-concours des taureaux de la race d'Hérens. — Le traditionnel marché-concours de taureaux d'élevage de la race d'Hérens aura lieu le mercredi 25 octobre 2000 à la ferme de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf.
Les taureaux nés du 1er février 1999 au 31 janvier 2000 et destinés à la reproduction doivent, obligatoirement, être présentés à ce concours.
La présentation des sujets nés avant le 1er février 1999 est facultative. Les propriétaires doivent, toutefois, les annoncer au bureau du marché-concours.
Les inscriptions pour le marché doivent parvenir à la Fédération d'élevage de la Race d'Hérens à Châteauneuf, au plus tard jusqu'au 29 septembre 2000. Elles peuvent être adressées directement par les éleveurs, ou mieux par le secrétaire du syndicat.
Les formules d'inscription nécessaires sont délivrées par la Fédération d'élevage de la Race d'Hérens (tél. 027/606 75 40).

Marché-concours de la Foire du Valais Martigny. — Les éleveurs sont informés que le marché-concours de la Foire du Valais à Martigny aura lieu le mercredi 4 octobre. Les bulletins d'inscriptions sont délivrés par les secrétaires des syndicats ou par l'Office de l'Economie animale (tél. 027 / 606 75 40).
Délai d'inscription: 20 septembre 2000.

Daillon. Une statue pour immortaliser Farinet. — Saillon a marqué officiellement, samedi dernier, l'aboutissement de dix ans d'enthousiasme mais aussi de dix ans d'effort par l'inauguration du déjà célèbre Sentier des Vitraux et d'une superbe statue destinée à immortaliser le souvenir de Farinet, en l'occurrence une œuvre de trois mètres de haut signée Robert Héritier et Théo Imboden.
Jean-Charles Kollros

Vernier parmi les grandes capitales. — Verbier figure en très bonne place dans la dernière édition du «Pudlo Week Ends». Le célèbre journaliste et critique gastronomique français Gilles Pudlowski a en effet retenu Verbier parmi ses «77 destinations pour rêver». Gilles Pudlowski qui était d'ailleurs récemment l'invité du Club de la Presse Banque Cantonale du Valais / Rhône FM. L'ouvrage est paru aux éditions Michel Lafont. Le nom de la station bagnarde va encore plus circuler à travers le monde.

CHAMONIX

Triangle de l'Amitié
Concours littéraire

Valaisans récompensés

Les trois jurys du concours littéraire international du Triangle de l'Amitié ont délibéré ensemble le 2 septembre à Chamonix.
Quinze concurrents s'étaient présentés, sept d'entre eux ayant répondu à l'appel publié par l'Office du Tourisme de Martigny, pour la partie francophone du Valais. Les jurés d'Aoste, Chamonix et ceux de Martigny (Mme Gaby Zryd-Sauthier, présidente du jury suisse, MM. Jean-Marc Malbois et Jacques Tornay) ont été unanimes dans leur choix portant sur un manuscrit présenté anonymement.
Le Prix littéraire 2000 du Triangle de l'Amitié est attribué à l'unanimité à «L'Enfant de la Rosière, Tableaux d'époque avec personnage et mule», de Jacques Darbellay, La Fouly (Editions Monographic, Sierre).
Sortie en librairie autour du 14 septembre 2000.
Les trois jurys ont attribué encore une mention à Parfait Jans pour son livre «Les Frères Bioulaz», édité en 2000 à Aoste.
Selon les statuts, le Triangle de l'Amitié a son siège dans les Offices du Tourisme régionaux. Le directeur de l'office du tourisme d'Aoste, Fausto Serra, et Georges Saudan, directeur de l'office du tourisme de Martigny, étaient présents à la proclamation des prix.

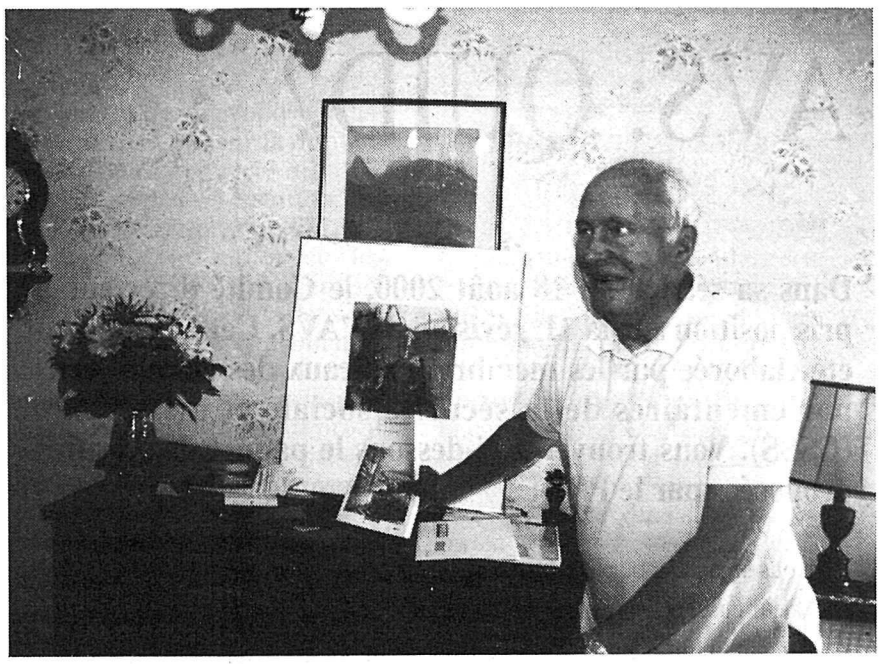

Ils continueront à faire bénéficier le Prix littéraire du Triangle de l'Amitié d'un appui logistique et pécuniaire. Sauf imprévu, le prochain concours littéraire aura lieu en 2003.

Le Professeur Joseph Gross de Martigny honoré à Chamonix

Précédant la lecture des résultats du concours littéraire, Mr. Roland Ravanel, président du Triangle de l'Amitié pour Chamonix et premier adjoint au maire de Chamonix, a salué le professeur Joseph Gross de Martigny, avant de lui remettre une lithographie numérotée d'Alexandre Galperine, avec une dédicace du maire de Chamonix, Mr. Michel Charlet.
Cet hommage à l'ancien président du Triangle de l'Amitié, au chroniqueur à l'ouverture internationale a été photographié par la presse de Savoie, et applaudi avec chaleur par l'assistance.
Le volume de Joseph Gross, édité en 1999, «Sur les chemins de la vie», rassemble ses articles dans une mosaïque où les éclairages internationaux sont fréquents.

RIDDES

La Vidondée

Le Valais s'expose

Les œuvres de cinquante-quatre peintres valaisans ou ayant travaillé en Valais sont présentées au centre culturel de la Vidondée, à Riddes (Valais) jusqu'au 12 novembre prochain.
Cette exposition de la Collection Le Nouvelliste 2000 est résolument orientée vers la création contemporaine puisqu'elle témoigne de l'art en Valais durant le dernier quart du XXe siècle.
Les nombreuses œuvres accrochées aux cimaises de la Vidondée (une grange médiévale transformée en centre culturel) ont été acquises entre 1984 et 2000 par la Fondation d'Aide aux artistes valaisans Collection Le Nouvelliste 2000 qui peut s'appuyer sur un jury de spécialistes de l'art et qui est juridiquement d'utilité publique.
Les 165 peintures de la collection (la plupart sont exposées à Riddes) mettent en évidences des artistes confirmés ou prometteurs. Des peintres de la réalité poétique comme Chavaz ou Menge y côtoient des artistes qui explorent les espaces de l'irréalité comme Paul Messerli ou encore des créateurs attirés par une sorte de mythologie personnelle comme Pierre Loye, Antoine Burger ou François Boson, sans oublier la taversée de l'histoire de l'art illustrée par des personnalités telles que Gottfried Tritten, Angel Duarte ou encore Walter Willisch par exemple. Les œuvres exposées à Riddes constituent ainsi un panorama original et unique de l'art pictural contemporain en Valais, grâce à l'effort du Nouvelliste qui conjugue depuis seize ans mécénat culturel et sportif.
L'exposition est ouverte du lundi au vendredi de 15 à 19 heures, le samedi et le dimanche de 10 à 19 heures (l'entrée est libre). Les visites commentées ont lieu le jeudi à 20 heures et sur demande pour 10 personnes au moins.

Chalais

Accordéon

20 ans, une revue et une amicale!

Le week-end des 23 et 24 septembre sera chaud pour l'Amicale des Accordéonistes de Chalais-Réchy-Vercorin. Pour fêter ses 20 ans, la société a en effet convié ses consœurs pour faire la fête. Et en grand!
Tout démarre samedi 23 à 20 heures à la salle polyvalente de Chalais par un spectacle musical. Pour l'occasion, les musiciens se font acteurs, auteurs ou metteurs en scne.
Cette fantaisie historique en 5 tableaux retracera les principales étapes qui ont jalonné les 20 ans d'existence de l'Amicale des Accordéonistes de Chalais-Réchy-Vercorin. Le scénario original est signé de la directrice, Fabienne Schaller. Il s'est enrichi des textes de Lilyane Melly et Raymonde Fournier. Mise en scène d'Arthur Devanthéry. Ce spectacle met en valeur le rôle central joué par le local de répétition baptisé «Le Trio-lait» lors de son inauguration en 1991, ainsi que celui de quelques-uns des membres de la société, à l'exemple de Bertin Zufferey, fondateur de l'Amicale. Dès 21 h 45, l'imitateur Yann Lambiel prendra la relève.
Le dimanche 24, place à l'accordéon avec la 18e Amicale valaisanne des accordéonistes. Six sociétés se retrouveront à Réchy dès 12 h 45. A 13 h 30, un cortège — auquel participeront également quatre sociétés locales — amènera les participants au centre scolairé pour la réception officielle, le vin d'honneur et les morceaux d'ensemble.
Dès 14 h 45 début des concerts dans la salle polyvalente. A 17 h 45 souper suivi d'un bal.
Le comité d'organisation, emmené par Frédéric Délèze et composé d'André zuber, Jean-Michel Perruchoud, Nicolas Zappellaz et Jacques Zuber, n'a pas ménagé ses efforts. Il ne souhaite qu'une chose, qu'un nombreux public vienne récompenser de ses applaudissements tous ceux qui ont œuvré depuis de longs mois pour faire de ce week-end une belle fête!

SUR L'AGENDA

Fondation Gianadda. — Le 16 septembre à 20 heures Murray Perahia, piano, donnera un concert à la Fondation Pierre Gianadda à Martigny. Au programme des oeuvres de Mozart, Chopin, Liszt, Schumann. Rens. et rés. 027/ 722 39 78.

Concert. — Les Jeunesses culturelles du Chablais proposent le mardi 19 septembre un concert à la Basilique de St-Maurice, à 20 h 30. Concert Bach: Georges Athanasiadès. Rens. et réserv. 024/ 485 18 48.

Unipop My: conférence. — Le lundi 18 septembre Christiane et Daniel Cipolla présentent une conférence-vidéo retraçant le pèlerinage qu'ils ont effectué avec leurs quatre enfants sur les pas du bienheureux Maurice Tornay. Rendez-vous à 20 heures à l'Hôtel de Ville de Martigny pour un «Voyage vers le Tibet interdit».

Ferme-Asile: expo. — Le vendredi 15 septembre dès 18 heures aura lieu le vernissage de l'exposition «Bistrot, ombres et lumières», textes de Gabriel Bender, photographies de Jean-Yves Glassey. Exposition jusqu'au 15 octobre, du mardi au dimanche, de 10 heures à minuit.

Château de La Bâtiaz. — Dimanche 17 septembre dès 13 heures, grande ripaille de saison au Château de la Bâtiaz. Au programme façonnage de pains et de salaisons, marché artisanal, animation enfants avec atelier de bricolage de 14 h 30 à 17 heures. Bar à tartines et sirop. Train touristique «Le Baladeur» gratuit depuis le pont de la Bâtiaz toute les heures dès 13 h 05.

Ferme-Asile: concert. — Le vendredi 15 septembre à 21 h 30 l'Antonio Gala Quartet, jazz, se produira à la Ferme Asile à Sion. Réserv. et rens. 027/203 21 11.

Martigny: exposition. — Pierre Chevalley expose ses peintures et estampes dès le 16 septembre à la Fondation Louis Moret à Martigny. Le vernissage auralieu le 16 septembre à 17 heures. Ouverture jusqu'au 22 octobre, tous les jours de 14 à 18 heures, sauf le lundi.

Paroisse protestante My. — Un culte du Jeûne Fédéral est organisé à la Chapelle de Verbier le 16 septembre à 18 heures; le 17 septembre à 15 heures: culte, accueil et installation du Diacre Pierre Alain Mischler dans la paroisse de Martigny; après le culte réception à la Salle communale de Martigny.

Sierre: concert. — Laurence Revey se produira le 22 septembre à 20 h 30 aux Halles à Sierre. Réserv. 027/455 88 68.

Riddes: concert. — La Vidondée à Riddes accueille le dimanche 17 septembre à 18 h 30 un récital de Nicolas Bringuier, pianiste, dans le cadre de l'exposition «Collection NF 2000» et pour l'inauguration du nouveau piano du Centre Culturel de la Vidondée. Au programme Chopin, Tchaikovski et Scriabine. Entrée libre.

Désalpe. — La Désalpe de Sembrancher aura lieu le samedi 23 septembre 2000. Dès 10 heures grand marché au fromage avec fabrication artisanale; dès 12 h 30, défilé des Reines, mélange de bétail.

DECES EN VALAIS

Anne-Marie Caloz, 72 ans, Sierre; Alfred Quarroz, 85 ans, Bramois; Ida Rouiller, 77 ans, Dorénaz; Arthur Perruchoud, 73 ans, Vercorin; Marie-Elise Fontannaz, 96 ans, Erde; Charles Weber, 78 ans, Monthey; Jules Gay-Crosier, 82 ans, Trient; Noélie de Preux-Genoud 95 ans, Grône; Esther Lattion-Formaz, 88 ans, Orsières; Emma Genoud-Vanay, 88 ans, Monthey; Noëlie Remond-Vadi, 92 ans, Charrat; Anna Schmaltzried-Posse, 84 ans, Chamoson; Bertha Savioz-Carroz, 85 ans, Arbaz; Pierre Nanzer, 80 ans, Lens; Bruno Lonati, 63 ans, Monthey; André Pochon, 63 ans, Vollèges; Yannick Meylan, 59 ans, Sierre; Claude Joris, 51 ans, Vernayaz; Henri Bonvin, 73 ans, Lens; Maria Rosa Zryd-Allemann, 89 ans, Sierre; Mathilde Michaud Michellod, 81 ans, Verbier; Kurt Maurer, 63 ans, Erde; Friedl Perraudin-Schwarzschild, 86 ans, Sion; André Nanchen, 56 ans, Conthey; Moora Seeger-Schnecorson, 77 ans, Châble; Louis Baechler, 90 ans, Salins.